



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

NUMÉRO E-E111668

VALABLE JUSQU'AU 03/11/2024

ÉDITÉ LE 04/10/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2007

Forme juridique : ART

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Siret : 494 136 724 00031

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 0070948 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 30411236C

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 30411236C

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2023

Raison sociale : LASSALLE CHRISTOPHE

110 CHEMIN DU HOURTIC  
40300 LABATUT

Téléphone : 05 58 57 95 85

Portable : 06 08 85 74 67

Fax :

Site Internet : [www.absolubois.com](http://www.absolubois.com)

E-mail : [absolubois@hotmail.fr](mailto:absolubois@hotmail.fr)

Responsabilité légale :

LASSALLE CHRISTOPHE ARTISAN

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité                                                                                | * Date d'attribution |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 3511 PROB | Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE | 18/10/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                         | Date d'attribution |
|----------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE PAU  
TECHNOPOLE HELIOPARC  
2 AVENUE PIERRE ANGOT  
CS 8011  
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.